



Améliorer la vie au quotidien

B-1030

BULLETIN D'INFORMATION GÉNÉRALE

MEMO À: À NOS DISTRIBUTEURS ET DÉTAILLANTS

DATE: LE 25 MAI 2017

DE: ANDRÉ MASSÉ – GÉRANT DE PRODUIT SÉNIOR

SUJET: IMPORTANT – CHANGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION
CANADIENNE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
APPLICABLE A CERTAINS MODÈLES DE CHAUFFE-EAU

La présente a pour but de vous informer d'un changement au Canada qui limitera le transfert de certains modèles de chauffe-eau d'une province à une autre et ce, à compter du 28 juin 2017. Il est donc important de vérifier vos inventaires et vos besoins puisque plusieurs produits décrits en annexe (page 2) ne pourront vous être expédiés après cette date et ne pourront pas légalement transiter de quelque façon que ce soit d'une province à une autre. Les nouveaux modèles les remplaçant respecteront la réglementation.

Un changement majeur est survenu en décembre dernier lorsque **RNCan** (Ressources Naturelles Canada) a adopté la **Modification 13** qui entrera en vigueur le 28 juin prochain. Tel qu'expliqué précédemment, cette norme contrôle et limite le transfert des produits d'une province à une autre. La **Modification 13** encadre, entre autres, l'efficacité des chauffe-eau au gaz ($\leq 75\ 000\text{Btu/h}$, 20 à 100 gallons US), et au mazout ($\leq 105\ 000\text{Btu/h}$, 20 à 100 gallons US). Toutefois, elle ne s'applique pas si le produit est fabriqué et vendu dans la même province. Dans ce cas, seule la réglementation provinciale est applicable.

Il est important de comprendre qu'à compter du 28 juin, il nous sera impossible d'expédier vers d'autres provinces certains modèles de chauffe-eau de notre usine qui ne rencontreront plus les nouvelles normes d'efficacité énergétique imposées par la Modification 13.

Concrètement, pour commander les quelques modèles qui ne respecteront plus ces nouvelles normes, nous vous invitons à valider, sans tarder, vos inventaires et les besoins à combler. Puis veuillez communiquer avec votre représentant ou notre bureau des commandes (1-800-363-9354, option 2) afin de confirmer la disponibilité des produits et vous assurez des possibilités de livraison avant la date de tombée. Après cette date, seuls les modèles de remplacement pourront être expédiés.

Dans le but de vous aider dans votre planification, vous trouverez ci-joint la liste des modèles de chauffe-eau dont nous ne pourrions expédier, ainsi que les modèles les remplaçants.

T 514 645-8893

F 514-640-0969

Sans frais 1 800 363-9354

Bureau 11021, rue Notre-Dame, Montréal-Est (Québec) H1B 2V5 CANADA **Usine** 40, avenue Lesage, Montréal-Est (Québec) H1B 5H3 CANADA

ANNEXE

Liste des modèles qui ne pourront plus franchir une frontière provinciale à partir du 28 juin 2017.

Expédition: Jusqu'au 27 Juin 2017

A compter du 28 Juin 2017

NRCan	Modèles visés par RNCan Modification 13	Remplacé par:
Gaz	UG30-30MF-N2U/C2U (Atm, Nat, Conv)	Disponible sous peu
	UG30-27MF-P2U (Atm, Prop)	Disponible sous peu
	UG40-34LF-N1U (Atm, Nat)	UG40-34LF-N2U (Atm, Nat)
	UG40-38LF-N1U (Atm, Nat)	UG40-38LF-N2U (Atm, Nat)
	UG40-32LF-P1U (Atm, Prop)	UG40-32LF-P2U (Atm, Prop)
	UG40-36LF-C2U (Atm, Conv)	UG50-38LF-C2U (Atm, Conv)
	UG50-38LF-N1U (Atm, Nat)	UG50-38LF-N2U (Atm, Nat)
	UG50-40LF-N1U (Atm, Nat)	UG50-40LF-N2U (Atm, Nat)
	UG50-36LF-P1U (Atm, Prop)	UG50-36LF-P2U (Atm, Prop)
	UG50-41TFDVF-N2U (DV, Nat)	Information à venir
	UG50-41TFDVF-P2U (DV, Prop)	Information à venir
	UG60-41MFDVF-N2U (DV, Nat)	Information à venir
	UG60-41MFDVF-P2U (DV, Prop)	Information à venir
Huile:	OG32	Information à venir

Légende:

Atm: Atmosphérique, DV: Évacuation Directe, NAT: Gaz Naturel, PROP: Gaz Propane, CONV: Convertible

Espérant que ces renseignements sauront vous être utiles,

Cordialement



André Massé
Gérant de Produit Sénior